



**SARL ALTHUIS 05**  
Commissaires de Justice Associées  
Galerie Commerciale, Place Centrale à Briançon (05100)  
Compétence nationale pour les constats  
Julie COMMEUREUC, Commissaire de Justice associée  
Jemie SUDOLSKI, Commissaire de Justice associée



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

**LE VENDREDI QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ**  
**à partir de 14 heures 00.**

### À LA REQUÊTE DE LA

**Maître Matthieu FAUVEL**, Greffier du Tribunal de Commerce de GAP, ayant ses bureaux sur la commune de GAP (05000), Palais de Justice, Place Saint Arnoux

Lequel me remet un jugement rendu par le Président du Tribunal de Commerce de GAP, Monsieur Jean-Vincent ACHARD lequel a prononcé la **liquidation judiciaire sur déclaration de cessation des paiements de la SARL HORTICULTURE CHOUVET T.E.R.** ayant son siège social La Guinguette à EYGLIERS (05600) selon décision rendue en date du 19 février 2025 me désignant aux fins de réaliser l'inventaire et la prise du patrimoine du débiteur.

**Je soussignée, Jemie SUDOLSKI, Commissaire de Justice au sein de la SARL ALTHUIS 05, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à Briançon (05100), Place Centrale,**

Certifie avoir procédé aux opérations décrites ci-dessous :

Je diligente dans un premier temps une enquête SIV, qui reviendra négative :

**SIV - Anomalie sur retour demande de liste de véhicules**

**Référence :**0037242-58783

**Anomalie :** Les données du titulaire sont incorrectes (Code erreur 16)

**Date d'enregistrement transaction :** 27.02.2025 à 13:48:3

Je contacte Maître Vincent GILLIBERT, administrateur provisoire. Ce dernier me confirme que l'inventaire peut être réalisé en présence de Madame CHOUVET Anne.

Le rendez-vous est donc fixé au 14 mars 2025 avec Madame CHOUVET Anne qui me précise que l'activité de la société et l'ensemble des biens se localisent à SAINT-CREPIN (05600), Route des Fangasses, en bordure de la Route Nationale 94.

Je me transporte le 14 mars 2025 à partir de 14 heures 00, à Saint-Crépin (05600) Route des Fangasses en bordure de la Route Nationale 94.

Madame CHOUVET me déclare qu'il n'y a pas de bail ni convention d'occupation avec la société. Elle me précise que la parcelle lui appartient et qu'elle l'a seulement mise à disposition pour l'activité.

Là étant sur place et en la continuelle présence de Madame CHOUVET Anne, je procède à l'inventaire avec prise des biens suivants :

<b>Désignation</b>
Rempoteuse JAVO ECOBASIC - Année 2013
Conteneur de stockage
Lots de 9 tables de vente LINDERA
Tondeuse HUSQVARNA
FOURGON MERCEDES BENZ avec Hayon- Année 2012 - CC-662-FP 245631 KM
Lot de 3 serres
Un tunnel de stockage

Je prends 20 photographies illustrant les biens inventoriés.



Photographie n°1



Photographie n°2



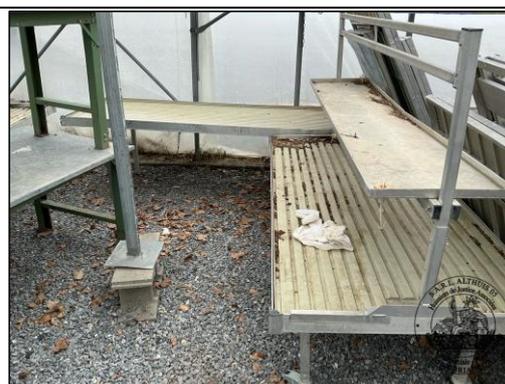
Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10



Photographie n°11



Photographie n°12



Photographie n°13



Photographie n°14



Photographie n°15



Photographie n°16



Photographie n°17



Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20

Etant ici précisé que bien que l'enquête SIV soit revenue négative Madame CHOUVET me déclare que la société possède un véhicule. Il s'agit d'un fourgon MERCEDES immatriculé CC-662-FP.

La carte grise m'est remise, ainsi que les clés du véhicule.

